



## PURU TRANSGASCOGNE

### AVENANT N° 2 A L'AVIS DE COURSE

#### 2 REGLEMENTS : Ajouter

2.4 Selon la règle test RE21-01 de World Sailing, modifier la définition Prendre le départ comme suit :

**Prendre le départ** : Un bateau prend le départ quand, sa coque ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ, et s'étant conformé à la règle 30.1 si elle s'applique, une partie quelconque de sa coque coupe la ligne de départ depuis le côté pré-départ vers le côté parcours soit :

- (a) à ou après son signal de départ, ou
- (b) pendant la dernière minute avant son signal de départ.

Quand un bateau prend le départ conformément au point (b) de la définition Prendre le départ, il peut revenir du côté pré-départ de la ligne pour se conformer au point (a) de la définition Prendre le départ, mais, s'il ne le fait pas, la pénalité de départ doit être de quatre heures ajoutés à son temps de course.

Le président du Comité de course

Patrick MAURIN

Le Directeur de course

Denis HUGUES



## **PURU TRANSGASCOGNE**

### **AMENDMENT N° 2 TO THE NOTICE OF RACE**

2 RULES: Add

2.4 According to World Sailing test rule RE21-01, modify the Start definition as follows:

Starting: A boat starts when, her hull having been entirely on the pre-start side of the starting line, and having complied with rule 30.1 if it applies, any part of her hull intersects the start line from the pre-start side to the course side either:

- (a) at or after his starting signal, or
- (b) during the last minute before his starting signal.

When a boat starts in accordance with point (b) of the definition Start, she may return to the pre-start side of the line to comply with point (a) of the definition Start, but, if she fails to do so, the start penalty shall be four hours added to his race time.

The President of the Race Committee  
Patrick MAURIN

The Race Director  
Denis HUGUES

